

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE
COMMUNE DE SAINT-PAUL DE VARCES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juin, le Conseil municipal de la commune de Saint-Paul de Varces, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie à 20h, sous la présidence de Madame Cécile CURTET, Maire.

PRESENTS : C. CURTET, V. CAZAUX, J. BRAISAZ, M. SIBILLE, G.-C. VISCI, M. FOUILLE, L. GAUDE, S. VALLON, E. DAVID-CAVAZ, D. BALME, M.-F. ORTHOLAND, T. LE FORESTIER, G. LAYDEVANT, D. METZGER, R. CONTARD, F. DIAZ, P. BERNARD, C. SCORDEL

EXCUSES : J.-C. MICHAUD (pouvoir donné à F. DIAZ)

ABSENTS :

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19

Secrétaire de séance article L 2121-15 du CGCT : Gisèle LAYDEVANT

Convocation du 06 mai 2024

OBJET : FINANCES
REGLEMENT DE PARTICIPATION 2024 AU SIVASP

La commune de Saint-Paul de Varces doit verser chaque année une participation au Syndicat Intercommunal Varces / Saint-Paul de Varces (SIVASP).

La participation de la commune au SIVASP est de 29 570,51€ pour l'année 2024. Cette participation est versée trimestriellement par la commune après émission d'un titre de recette par le SIVASP.

Pour rappel, elle est calculée en fonction du nombre d'élèves au collège, à la rentrée de l'année en cours, de chaque commune, du potentiel fiscal, de l'utilisation par les associations avec un coefficient correcteur pour Saint-Paul de Varces qui donne la possibilité pour la commune de Varces d'utiliser le gymnase pour l'école. Cette année, la participation totale des deux communes s'élève à 135 656€ répartis comme suit : 29 570,51€ pour Saint-Paul de Varces et 106 085,49€ pour Varces-Allières-et-Risset.

Sur le rapport de Mme Cazaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Mme le Maire à faire verser au SIVASP par la commune de Saint-Paul de Varces sa participation au titre de l'année 2024, soit une somme de 29 570,51€ selon les modalités ci-dessus.
- PREVOIT cette dépense dans le budget primitif de la commune pour l'année 2024.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et signé par les membres présents.

Envoyé en préfecture le 13/06/2024

Reçu en préfecture le 13/06/2024

Publié le

ID : 038-213804362-20240611-240611_DEL40-DE

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations et rend

**Le Maire,
Cécile CURTET
Le 11 juin 2024**



Détail des votes :

- Pour : C. CURTET, V. CAZAUX, J. BRAISAZ, M. SIBILLE, G.-C. VISCI, M. FOUILLE, L. GAUDE, S. VALLON, E. DAVID-CAVAZ, D. BALME, M.-F. ORTHOLAND, T. LE FORESTIER, G. LAYDEVANT, D. METZGER, R. CONTARD, F. DIAZ, P. BERNARD, C. SCORDEL, J.-C. MICHAUD
- Contre :
- Abstention :